

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	V
REMERCIEMENTS.....	XIII
AVERTISSEMENTS	XV
ABRÉVIATIONS.....	XVII
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
Section 1. Un cadre méthodologique et conceptuel délimité	3
§ 1. <i>Une méthode d'analyse circonscrite : le normativisme</i>	3
A. Le droit, ordre juridique	5
B. L'ordre juridique, un ensemble de normes juridiques.....	6
C. Un ensemble de normes juridiques hiérarchiquement organisées	7
D. La norme suprême de l'ordre juridique, une norme positive identifiée	11
§ 2. <i>Un champ d'analyse conceptuellement délimité :</i> <i>éléments de définition</i>	15
A. Le concept normativiste de constitution	15
1. Des définitions traditionnelles écartées	15
2. La définition normativiste retenue	18
B. Les limites à la révision constitutionnelle : des limites absolues	21
C. L'intégration européenne : un processus normatif	23
1. Rapports de systèmes et décentralisation des ordres juridiques	23
2. Le processus d'intégration européenne : une centralisation progressive de l'ordre juridique de l'Union européenne.....	27
D. Les limites constitutionnelles à l'intégration européenne : définition de départ	28
§ 3. <i>Un objet d'étude historiquement situé : l'apparition des limites</i> <i>à la révision constitutionnelle en France, en Italie et en Allemagne</i>	28
A. La France et la confirmation de la République	30
B. L'Italie et la renonciation à la monarchie.....	33
C. L'Allemagne et la préservation de l'État	37

Section 2. Les limites constitutionnelles à l'intégration européenne, des normes au cœur des rapports de systèmes Etats membres/Union européenne.....	42
§ 1. <i>Les rapports de systèmes Etats membres/Union européenne : des conflits identifiés</i>	43
§ 2. <i>Les rapports de systèmes Etats membres/Union européenne : des conflits dépassés</i>	46
A. Une souveraineté divisible et partagée	46
B. Des systèmes en interaction constante	48
§ 3. <i>Les rapports de systèmes Etats membres/Union européenne : des conflits régulés par les limites constitutionnelles à l'intégration européenne</i>	51

PREMIÈRE PARTIE
L'EXISTENCE POSITIVE DE LIMITES CONSTITUTIONNELLES
À L'INTÉGRATION EUROPÉENNE

TITRE I : LA limite CONSTITUTIONNELLE À L'INTÉGRATION EUROPÉENNE : UN CONCEPT OPÉRATOIRE.....	59
Chapitre 1 ^{er} . Les limites à la révision constitutionnelle : des normes constitutionnelles intangibles	61
Section 1. Les limites à la révision constitutionnelle, des normes contestées.....	62
§ 1. <i>Les limites constitutionnelles, normes supraconstitutionnelles</i>	63
A. Des normes supraconstitutionnelles s'imposant au " pouvoir constituant original "	63
B. Des normes supraconstitutionnelles s'imposant au " pouvoir constituant dérivé "	65
1. Le pouvoir constituant dérivé soumis à des limites supraconstitutionnelles, théorie contestable	66
2. Les principes suprêmes de l'ordre juridique italien, exemple impropre	69
§ 2. <i>Les limites constitutionnelles, normes révisables</i>	73
A. La simplicité : réviser la révision.....	73
B. La logique : le paradoxe de l'auto-révision	77
1. Un paradoxe juridique fondé exclusivement sur la logique	77
2. Les limites juridiques de la théorie logique	81
a) <i>La constitution, norme suprême réglant sa propre révision</i>	81
b) <i>L'argument chronologique</i>	82
c) <i>La logique comme fondement du droit, ou le retour au droit naturel</i>	84

Section 2. Les limites à la révision constitutionnelle, des normes spécifiques	85
<i>§ 1. Produire du droit constitutionnel : la révision</i>	86
A. L'encadrement du pouvoir de révision, ou l'impossibilité juridique d'un pouvoir constituant	86
1. Le pouvoir constituant : un pouvoir juridiquement inexistant	86
2. Le pouvoir de révision : un pouvoir juridiquement limité ...	90
B. La révision constitutionnelle, ou le rapport de production au sein de la constitution	92
1. Le rapport de subordination entre normes de même rang hiérarchique.....	92
2. La prénorme, une fiction explicative.....	94
C. Révision constitutionnelle et constitutionnalité de la révision	96
<i>§ 2. Protéger du droit constitutionnel : la constitutionnalité renforcée</i>	101
A. Des normes constitutionnelles formellement renforcées.....	102
B. Des normes constitutionnelles matériellement soustraites à la compétence du pouvoir de révision.....	105
Conclusion du Chapitre 1^{er}.....	109
Chapitre 2. Les limites constitutionnelles à l'intégration européenne : des normes constitutionnelles interdisant la production de normes de l'Union	111
Section 1. La production et l'application générales du droit international	113
<i>§ 1. La production des normes internationales, ou la hiérarchie du droit international</i>	113
A. Le droit international : un ordre juridique hiérarchisé.....	113
1. Le droit international, ensemble de normes	114
2. Le droit international, ensemble de normes hiérarchisées selon le rapport de production.....	117
B. La norme internationale conventionnelle : une production réglementée	120
1. Une production codifiée	121
2. Une production organisée	123
<i>§ 2. L'application des normes internationales, ou la rencontre des ordres normatifs</i>	125
A. Droit international et droit interne : des rapports nécessaires	126
1. Une construction dualiste impossible.....	126
2. Une construction moniste à primauté du droit international.....	129
B. Délimiter le domaine de validité des ordres juridiques étatiques : fonction du droit international	130
1. La fonction primordiale du droit international	130

2. Quatre domaines de validité délimités.....	132
a) Identifier les quatre domaines de validité.....	132
b) Distinguer délimitation et fondement de la validité.....	134
Section 2. La production bloquée des normes de l'Union européenne.....	136
<i>§ 1. L'Union européenne : un ordre juridique quantitativement spécifique</i>	136
A. L'Union européenne, une organisation internationale quantitativement spécifique	137
1. Une généralité, ou le fondement international de l'Union européenne.....	137
2. La spécificité, ou une organisation internationale au degré de centralisation élevé.....	140
B. L'Union européenne, un ordre juridique fortement hiérarchisé.....	144
1. Les traités, normes de base	144
2. Le droit dérivé, une hiérarchie des normes complexe.....	145
<i>§ 2. La charte de base de l'Union européenne : une révision conditionnée</i>	148
A. Les règles de l'article 48 TUE, ou l'élaboration de la révision.....	149
1. L'engagement et la préparation de la révision, ou l'originalité d'une procédure européanisée.....	152
2. La négociation du contenu de la révision, ou la conformité à une procédure internationale	153
B. Les règles constitutionnelles des États membres, ou la validité de la révision	156
1. La ratification possible, grâce aux règles constitutionnelles des États membres	156
2. La ratification impossible, en raison d'une limite constitutionnelle	158
Conclusion du Chapitre 2	161
CONCLUSION DU TITRE I	163
TITRE II : LES LIMITES CONSTITUTIONNELLES À L'INTÉGRATION EUROPÉENNE : DES NORMES IDENTIFIÉES.....	165
Chapitre 1^{er}. Les principes constitutionnels structurellement absous comme limites constitutionnelles à l'intégration européenne	169
Section 1. La constitution, norme suprême et éternellement valide	170
<i>§ 1. La souveraineté structurellement liée à l'État</i>	171
A. La souveraineté, une notion polysémique	172
1. Une pluralité de concepts de souveraineté	172
2. La souveraineté comme " puissance d'État "	176
3. La souveraineté comme légitimation du pouvoir.....	178

B. La compétence de la compétence, le concept juridique de souveraineté	182
1. La compétence de la compétence, ou l'autonomie de l'ordre juridique étatique	182
2. La compétence de la compétence, ou une souveraineté indivisible mais limitée.....	184
§ 2. <i>La souveraineté, structurellement liée à la constitution</i>	186
A. La constitution, norme éternellement valide.....	187
1. L'impossible autodestruction de la constitution	187
2. L'impossible changement de constitution	189
B. La souveraineté, compétence inaliénable	193
1. L'impossible souveraineté transférée.....	193
2. L'impossible souveraineté partagée ou composée	197
Section 2. La centralisation relative de l'ordre juridique étatique préservée	201
§ 1. <i>L'ordre juridique étatique, un ordre juridique fortement centralisé</i>	201
A. La forme étatique, une structure inaltérable	202
1. « Forme républicaine » et forme étatique	202
2. Le principe fédéral de la Loi fondamentale et l'étaticité fédérale	206
B. Centralisation de l'État <i>versus</i> intégration européenne	208
1. Le seuil minimal de compétences étatiques : indétermination..	209
2. Le paradoxe du sorite : explications	212
§ 2. <i>L'ordre juridique étatique, un ordre juridique relativement décentralisé</i>	215
A. Le degré de décentralisation des ordres juridiques étatiques, une préservation relative	216
B. Décentralisation de l'État <i>versus</i> intégration européenne.....	219
1. L'étaticité des Länder allemands préservée	219
2. La préservation des compétences des entités décentralisées italiennes et françaises discutées.....	225
Conclusion du Chapitre 1 ^{er}	231
Chapitre 2. Les principes constitutionnels formellement absous comme limites constitutionnelles à l'intégration européenne	233
§ préliminaire. <i>L'État de droit : un concept générique inutile</i>	235
A. L'État de droit au sens formel, ou l'inexistence d'un concept spécifique.....	235
B. Le concept matériel de l'État de droit, ou l'inutilité d'un concept générique	238
Section 1. Des principes constitutionnels formellement absous identifiés en droit interne.....	240
§ 1. <i>Attribuer et exercer démocratiquement le pouvoir</i>	241
A. Le principe démocratique dans la Loi fondamentale.....	241
1. Une « République fédérale » garantissant le principe démocratique	241

2. Les exigences d'une démocratie représentative.....	242
B. La garantie de la démocratie par la forme républicaine	246
1. La dévolution non héréditaire du pouvoir, ou le rapprochement entre République et démocratie	246
2. L'attribution et l'exercice démocratiques du pouvoir, ou le respect des principes démocratiques en France et en Italie	249
<i>§ 2. Différencier organiquement la production normative.....</i>	253
A. Le principe de non confusion organique des compétences	254
1. Une définition traditionnelle de la séparation des pouvoirs abandonnée.....	254
2. La non confusion organique des compétences, un principe constitutionnel formellement absolu.....	256
B. Un contrôle séparé de la création et de l'application du droit	258
1. La séparation bidimensionnelle entre la création et l'application du droit	258
2. Le contrôle séparé de la différenciation organique	260
<i>§ 3. Garantir les droits fondamentaux</i>	261
A. La Loi fondamentale allemande, ou le principe d'une garantie minimale des droits fondamentaux	262
B. Les principes suprêmes italiens, ou la reconnaissance constitutionnelle de certains droits fondamentaux absolus.....	264
1. La garantie de certains droits fondamentaux par la reconnaissance de principes suprêmes	264
2. Le caractère inviolable des principes suprêmes par leur rattachement à l'article 139 de la Constitution italienne	266
C. La Constitution française, ou l'absence d'une garantie absolue des droits fondamentaux	268
Section 2. Les principes constitutionnels formellement absous confrontés au droit de l'Union européenne	269
<i>§ 1. L'Union européenne et la démocratie globalement assurée</i>	270
A. Un déficit démocratique dénoncé	270
1. Le déficit démocratique : une mise en cause constitutionnelle	271
2. Le principe démocratique : une mise en œuvre dans l'Union européenne	274
a) <i>Des garanties initialement timides</i>	274
b) <i>Des garanties progressivement renforcées</i>	275
B. Une démocratisation en progrès	279
1. L'émergence d'une démocratie européenne : l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct.....	279
2. L'émergence de la citoyenneté européenne : le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes	282

<i>§ 2. L'Union européenne et la séparation des pouvoirs relativement déterminée.....</i>	286
A. Une séparation des pouvoirs contestée	286
B. Une différenciation organique et fonctionnelle assurée	290
<i>§ 3. L'Union européenne et les droits fondamentaux généralement garantis</i>	292
A. L'insuffisance initiale du niveau de protection des droits fondamentaux.....	293
B. Des droits fondamentaux effectivement garantis aujourd'hui	294
Conclusion du Chapitre 2	301
CONCLUSION DU TITRE II	303
CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE	305

SECONDE PARTIE
L'IMPACT DES LIMITES CONSTITUTIONNELLES
SUR LE PROCESSUS D'INTÉGRATION EUROPÉENNE

TITRE I : LE NOYAU CONSTITUTIONNEL IDENTITAIRE, CAUSE DE L'IMPACT	311
Chapitre 1^{er}. Les limites constitutionnelles à l'intégration européenne systématisées en un noyau constitutionnel identitaire	313
Section 1. Le concept de noyau constitutionnel : une systématisation des limites à la révision constitutionnelle.....	316
<i>§ 1. Fondamental, originel et intangible, ou les caractéristiques du concept de noyau constitutionnel.....</i>	317
A. Un concept ancien : la théorie de Carl Schmitt	317
B. Des développements modernes	319
<i>§ 2. Les divers types de noyaux constitutionnels,</i> <i>ou leur classification</i>	321
A. Le noyau constitutionnel structurel, ou les éléments indispensables à toute constitution	322
B. Le noyau constitutionnel formel, ou une volonté politique d'offrir des garanties juridiques	324
1. Les contenus normatifs issus d'une décision politique et idéologique	324
2. L'impossible généralisation conceptuelle des contenus normatifs	326

Section 2. Le noyau constitutionnel en droit positif : fondement de l'identité constitutionnelle limitant l'intégration européenne	329
§ 1. <i>Le noyau constitutionnel en droit positif : préserver des principes constitutionnels fondamentaux.....</i>	330
A. Le concept de noyau constitutionnel et les limites matérielles absolues à la révision constitutionnelle	331
B. Le concept de noyau constitutionnel et le renforcement formel de principes constitutionnels fondamentaux.....	333
1. La Constitution fédérale autrichienne et ses procédures de révision différenciées	333
2. La définition matérielle de la révision d'ensemble : l'identification du noyau "mou" de la Constitution autrichienne	336
a) <i>Une définition reposant sur un critère matériel</i>	336
b) <i>La recherche du contenu du noyau "mou" de la Constitution autrichienne</i>	339
§ 2. <i>Le noyau constitutionnel identitaire : limiter l'intégration européenne</i>	343
A. L'émergence d'une identité constitutionnelle, ou l'invocation du noyau constitutionnel à l'encontre de l'intégration européenne	344
B. Les nuances entre les noyaux constitutionnels identitaires allemand, français et italien	348
C. L'impact systématique du noyau constitutionnel identitaire : limiter l'intégration européenne	351
Conclusion du Chapitre 1 ^{er}	355
Chapitre 2. Le principe de primauté du droit de l'Union européenne conditionné par le noyau constitutionnel identitaire	357
Section 1. Le principe de primauté : une règle de conflit d'effet direct	359
§ 1. <i>Des rapports normatifs identifiés</i>	360
A. Les rapports normatifs : validité et force dérogatoire	360
B. Le rapport selon la force dérogatoire : annulation ou prévalence	363
1. Dérogation par annulation	363
2. Dérogation par prévalence	364
§ 2. <i>Le droit de l'Union européenne : une force dérogatoire spécifique....</i>	367
A. Une primauté d'effet direct, ou la particularité de la force dérogatoire du droit de l'Union	369
1. Le principe de primauté : un principe général de droit international.....	369
2. La particularité de l'application du droit de l'Union : l'association des principes de primauté et d'effet direct.....	372

B. La mise en place d'une Communauté juridique, ou l'objectif de la force dérogatoire du droit de l'Union	376
1. Un objectif fixé par les Traités : la mise en place d'une Communauté	376
2. La Cour de justice, garante de la mise en place d'un droit communautaire	378
Section 2. Le principe de primauté : une règle conditionnée par le respect de l'identité constitutionnelle.....	381
<i>§ 1. Un principe de primauté conditionné</i>	<i>383</i>
A. La primauté du droit de l'Union, " sauf si... "	383
1. Une position ferme mais en voie d'assouplissement de la jurisprudence française	383
2. Une position confirmée par la jurisprudence allemande et italienne	386
B. Une primauté relative difficilement défendable	389
1. La théorie de la primauté relativisée en droit interne.....	389
2. Le principe de primauté : une norme de droit de l'Union ...	391
<i>§ 2. Un principe de primauté décentralisé.....</i>	<i>395</i>
A. Le fondement de la primauté conditionnée : un fondement en droit de l'Union	395
1. Le droit de l'Union, fondement de la décentralisation de son application.....	395
2. La Cour de Justice incompétente à l'égard des normes nationales.....	400
B. Les limites constitutionnelles à l'intégration européenne, une force dérogatoire absolue.....	401
1. Des normes constitutionnelles renforcées limitant l'application du droit de l'Union	401
2. Une conditionnalité du principe de primauté fondée sur le droit de l'Union	404
Conclusion du Chapitre 2	407
CONCLUSION DU TITRE I	409
TITRE II : L'ÉVOLUTION LIMITÉE DE L'INTÉGRATION EUROPÉENNE, CONSÉQUENCE DE L'IMPACT	411
Chapitre 1^{er}. La réaction progressive de l'Union européenne aux limites constitutionnelles à l'intégration européenne	413
Section 1. Les identités nationales, sources de l'identité européenne	415
<i>§ 1. Des principes communautaires d'origine nationale</i>	<i>416</i>
A. Les États membres et leurs traditions constitutionnelles communes	416
1. Des principes généraux inspirés des Constitutions nationales.....	416

2. Un “ gage de garantie ” des exigences constitutionnelles nationales.....	420
<i>B. L'Union européenne et son identité propre.....</i>	422
1. Un niveau de garantie propre à l'ordre juridique de l'Union.....	423
2. Une identité européenne progressivement élaborée.....	425
<i>§ 2. Une consécration conventionnelle au niveau de l'Union européenne</i>	427
A. Un impact ascendant, ou l'inscription dans le Traité	427
1. Un fondement démocratique reconnu.....	429
2. Des droits fondamentaux garantis	431
B. Un impact descendant, ou une obligation à l'égard des États membres	433
Section 2. Les identités nationales respectées par le droit de l'Union européenne.....	437
<i>§ 1. Un catalogue écrit de droits fondamentaux consacré</i>	437
A. Une codification des droits fondamentaux en vigueur.....	438
1. L'élaboration à droit constant de la Charte	438
2. Le champ d'application limité de la Charte	441
B. La possibilité d'évolution de la Charte.....	444
1. Les principes généraux du droit de l'Union maintenus....	444
2. La clause d'ouverture de l'article 53, ou l'évolution reconnue	446
<i>§ 2. Des rapports entre droit de l'Union et droits constitutionnels harmonisés</i>	449
A. Le respect de l'identité nationale imposé par le Traité.....	450
B. Le respect de l'identité nationale contrôlé par la Cour de justice	452
Conclusion du Chapitre 1 ^{er}	459
Chapitre 2. La constitutionnalisation impossible de l'Union européenne, ou la limite constitutionnelle ultime à l'intégration européenne.....	461
Section 1. La constitutionnalisation de l'Union européenne : processus juridiquement impossible.....	465
<i>§ 1. Penser la Constitution européenne, ou la doctrine du constitutionnalisme européen</i>	465
A. La théorie du constitutionnalisme convergent	466
B. La théorie du constitutionnalisme politique.....	471
1. Le constitutionnalisme européen.....	471
2. Un constitutionnalisme politique	473
<i>§ 2. Formaliser la Constitution européenne, ou la théorie du multilevel constitutionalism</i>	475
A. La construction de la théorie du <i>multilevel constitutionalism</i>	476

TABLE DES MATIÈRES	595
B. La discussion de la théorie du <i>multilevel constitutionalism</i> ...	480
1. L'impossibilité juridique d'une constitution à multi-niveaux	480
2. Le présupposé idéologique de la théorie de la constitution à multi-niveaux	484
 Section 2. La constitutionnalisation de l'Union européenne : processus juridiquement révolutionnaire	486
§ 1. <i>Le concept de révolution juridique au sens normatif</i>	487
§ 2. <i>Le droit de retrait de l'Union européenne, ou la révolution juridique évitée</i>	493
A. Un droit de retrait formalisé, ou la fin des incertitudes	494
B. Un droit de retrait peu formaliste, ou la nature internationale de l'Union confirmée	497
§ 3. <i>La rupture d'une limite constitutionnelle, ou la révolution juridique avérée</i>	499
A. Des causes possibles.....	499
1. Le dépassement des limites constitutionnelles par le droit primaire	499
2. Le dépassement des limites constitutionnelles par le droit dérivé	502
B. Des conséquences inévitables.....	503
1. Le dépassement d'une limite constitutionnelle formelle, ou une décision politique remettant en cause une décision politique	504
2. Le dépassement d'une limite constitutionnelle structurelle, ou la fin de l'ordre juridique étatique	505
 Conclusion du Chapitre 2	507
 CONCLUSION DU TITRE II	509
 CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE.....	511
 CONCLUSION GÉNÉRALE.....	513
 BIBLIOGRAPHIE.....	517
 INDEX THÉMATIQUE	569
 INDEX DE JURISPRUDENCE.....	575
 TABLE DES MATIÈRES.....	585
 OUVRAGES PARUS DANS LA MÊME COLLECTION	597